

ATELIERS FRANCE PARKINSON

2018/2019

Fonctionnement des ateliers.

Les ateliers sont ouverts **aux malades comme aux aidants**, sans aucun critère d'âge.

Ils sont **hebdomadaires et fonctionnent par année scolaire** de mi-septembre à fin juin, **hors vacances scolaires et jours fériés** selon un calendrier établi pour chaque atelier.

Pour découvrir ces activités, la **1^{ère} séance est gratuite.**

(les groupes comptent de 6 à 12/14 personnes, selon l'activité).

Ces activités sont encadrées par des professionnels qui s'engagent pour une année. Les participants France Parkinson par leur présence et leur engagement financier permettent le bon fonctionnement et la pérennité des ateliers.

Le forfait annuel est de 180€ en individuel et de 270€ en duo. Le règlement fait l'objet de 3 chèques (ex : 60€ x 3) remis lors de l'inscription en début d'année et encaissés en début de chaque trimestre.

A noter que ce forfait tient compte des absences éventuelles quel que soit le motif, aucun remboursement ne sera effectué.

Les chèques sont à établir à l'ordre de France Parkinson.

Pour des raisons de gestion de l'association, les participants devront signer une feuille de présence (établie par trimestre) qui constituera un justificatif pour le trésorier national.

Concernant les ateliers offrant l'alternance entre les deux activités Psychomotricité et Qi Gong, possibilité de ne s'inscrire qu'à l'une ou l'autre. (30€ individuel – 45€ en duo)

Pour participer aux ateliers, il est nécessaire d'être adhérent France Parkinson.

L'adhésion simple s'élève à 24€ par année civile (montant déductible à 66% de votre impôt)

Cette adhésion garantit une assurance aux participants pour les activités proposées par France Parkinson. (ateliers, réunions...)

Le bon d'adhésion se trouve sur le site www.franceparkinson.fr Les animatrices peuvent aussi vous le fournir.

Le délégué départemental Loire-Atlantique

Mr Jany Wéry-Venturini